

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - COMMUNE D'ABONDANCE du 26 octobre 2017 au 01 décembre 2017

Par arrêté n°272-2017 du 16 septembre 2017, le maire de la commune d'ABONDANCE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision générale du plan local d'urbanisme pour une durée de trente-sept (37) jours, du **26 octobre 2017 à 09 heures au vendredi 01 décembre 2017 à 17 heures**.

A l'issue de l'enquête réalisée conformément aux dispositions du Code de l'environnement, le conseil municipal pourra approuver par délibération le projet de révision générale du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié.

Nom et qualité du commissaire enquêteur : par décision E17000318/38 en date du 11 août 2017, M. le Président du tribunal administratif de Grenoble a désigné M. Bruno PERRIER, attaché administratif en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Consultation du dossier d'enquête publique : Le projet de révision générale du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés la mairie d'Abondance, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de la mairie, à savoir les lundis, mercredis, vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00 et les samedis de 9h00 à 11h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier : sous format papier et électronique (un poste informatique est disponible si nécessaire en mairie) et également consultable sur le site de la mairie d'Abondance :

www.mairie-abondance.fr (lien vers « Enquête publique PLU »).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser au commissaire enquêteur par écrit à l'adresse suivante : Mairie d'Abondance, à l'attention de M. Bruno PERRIER, Commissaire Enquêteur, BP 1, 74360 Abondance.

ou par e-mail à l'adresse : pluabondance@orange.fr (préciser en objet « enquête publique PLU » et limiter la taille des pièces jointes éventuelles à 3 Mo) éventuellement sous couvert d'anonymat. Les observations reçues électroniquement seront annexées quotidiennement au registre d'enquête publique. Cette adresse mail ne sera valide que pendant la durée de l'enquête.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra à la mairie d'Abondance, salle du conseil municipal, aux jours et horaires suivants :

- **Jeudi 26 octobre 2017 de 9h00 à 12h00,**
- **Samedi 04 novembre 2017 de 9h00 à 12h00,**
- **Mercredi 15 novembre 2017 de 14h00 à 17h00,**
- **Vendredi 24 novembre 2017 de 9h00 à 12h00,**
- **Vendredi 1^{er} décembre 2017 de 14h00 à 17h00.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur : dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire de la commune d'Abondance, le registre d'enquête et les pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée au préfet du département de la Haute-Savoie et au président du tribunal administratif de Grenoble. Le public pourra consulter ce rapport à la mairie d'Abondance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire - Paul Girard-Despraulex